

**Le monde du travail évolue
L'Etat de Genève aussi**

G'Evolue



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

Projet G'Evolue : l'essentiel à retenir

Objectif de la réforme

Doter l'**Etat de Genève** d'un système d'évaluation de fonctions et de rémunération **moderne**, transparent et **aligné sur les réalités** du **monde du travail** d'aujourd'hui.

Qui est concerné ?

Tous les membres du personnel de l'Etat de Genève et des entités subventionnées appliquant la loi *LTrait* ou les mécanismes salariaux de l'Etat.

Ce qui change

- Un système transparent, simple à comprendre et facilement accessible ;
- Des critères d'évaluation objectifs, mesurables et modernes ;
- De réelles possibilités d'évolution professionnelle.

Comment la réforme est-elle menée ?

Par une commission paritaire réunissant les partenaires sociaux signataires du protocole d'accord et l'Etat employeur.

Ce qui est garanti

- Le nouveau système garantit le respect des droits acquis : aucun membre du personnel ne verra son salaire diminuer ;
- La possibilité de choisir le système (actuel ou futur) pour les personnes de 60 ans et plus.

Entrée en vigueur

Prévue le **1^{er} janvier 2028**

D'ici là :

- Traitement d'un projet de loi au Grand Conseil ;
- Simulations salariales avec projections individuelles ;
- Information régulière du personnel.



En savoir +

Le projet G'Evolue en 5 questions

1

G'Evolue, c'est quoi ?

Une réforme en profondeur du système d'évaluation de fonctions et de rémunération de l'Etat de Genève.

G'Evolue doit remplacer un système en place depuis 1974 et qui concerne aujourd'hui plus de 55'000 collaboratrices et collaborateurs, mais ne répond plus aux attentes actuelles du monde du travail.

2

Pourquoi changer de système ?

Parce que le système en vigueur n'est plus adapté à l'évolution des métiers. Le nouveau système G'Evolue répond au besoin de mieux reconnaître les exigences de la fonction, les responsabilités et les conditions de travail, de manière équitable et compréhensible.

Il offre une évaluation fine et rigoureuse, adaptée aux exigences du monde du travail et aux enjeux de l'administration d'aujourd'hui et de demain.

3

Quels sont les points forts ?

Le système d'évaluation G'Evolue repose sur une méthode claire, équitable et cohérente, fondée sur une évaluation objective des fonctions. La réforme vise à renforcer l'égalité salariale, à valoriser les compétences et à améliorer la compréhension du système de rémunération pour le rendre accessible à toutes et tous.

G'Evolue prend en compte l'expérience antérieure, les formations complémentaires, reconnaît les compétences sociales et considère les exigences psychosociales et environnementales associées aux conditions de travail. G'Evolue contribue à renforcer la confiance et à accroître l'attractivité de l'Etat employeur.

4

Comment la réforme est-elle menée ?

La réforme est basée sur une démarche équilibrée et concertée, conformément au protocole d'accord signé entre le Conseil d'Etat et certaines associations représentatives du personnel. Une commission paritaire, composée à parts égales de représentants de l'Etat employeur et des associations représentatives du personnel, mène les travaux.

Cette gouvernance partagée garantit que chaque étape est discutée, expliquée et construite collectivement, dans un esprit de dialogue.

5

Quelles sont les prochaines étapes ?

Un projet de loi sera élaboré à l'issue des travaux de la commission paritaire, puis soumis au Grand Conseil à l'été 2026. L'objectif est une entrée en vigueur du nouveau système au 1er janvier 2028.

D'ici là, une information régulière continuera d'accompagner les avancées techniques du projet, afin de permettre à chacune et chacun de comprendre les enjeux, le calendrier et les impacts de la réforme.

Le monde du travail évolue L'Etat de Genève aussi



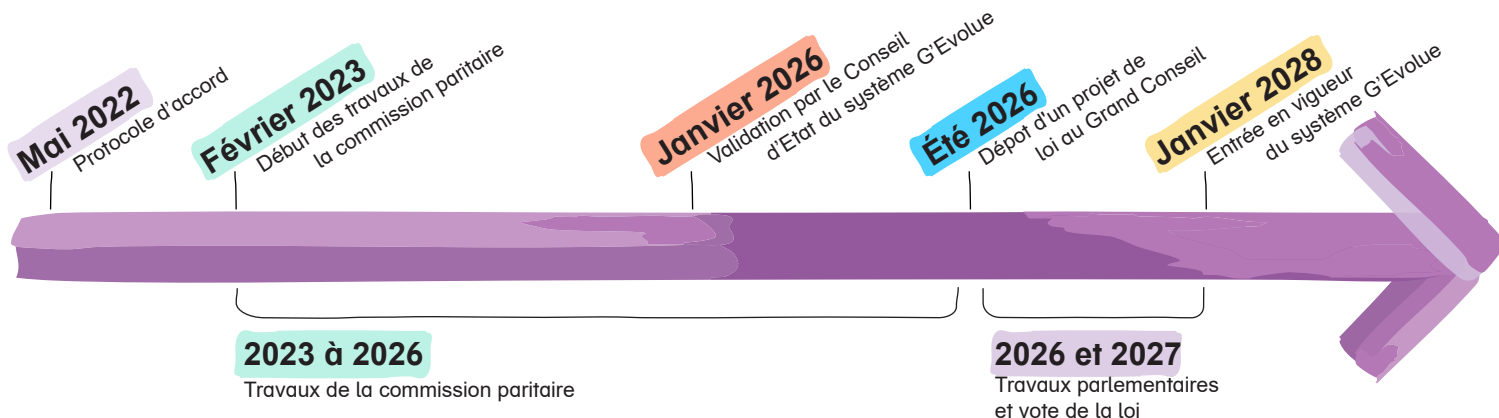
En savoir +



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

Les grandes étapes du projet G'Evolue



Mai 2022

Protocole d'accord

Signature entre le Conseil d'Etat, le Cartel intersyndical du personnel de l'Etat et du secteur subventionné, l'Union des cadres de l'administration cantonale (UCA) et le Groupement des cadres de l'administration (GCA), d'un protocole d'accord pour réformer le système d'évaluation et de rémunération.

Février 2023 à 2026

Début des travaux et réalisations

Création de la commission d'évaluation technique paritaire (CETP), composée de dix membres et chargée d'élaborer le nouveau système.

En trois ans, la CETP a accompli :

- L'étude des systèmes d'évaluation en vigueur dans différentes collectivités publiques en Suisse ;
- L'audition des directions RH de l'Etat et du Pouvoir judiciaire, de représentantes et représentants des grands établissements publics autonomes (EPI, HES-SO Genève, Hospice général, HUG, IMAD et UNIGE) ;
- L'appel d'offres sur les marchés publics et l'adjudication à la société

PricewaterhouseCoopers SA (PwC) pour l'accompagnement du projet ;

- L'adaptation de la méthode STRATA (PwC) au contexte et aux besoins de l'Etat ainsi que des entités concernées ;
- La formation de 500 experts métiers et de la filière RH à la nouvelle méthode G'Evolue ;
- L'analyse de plus de 10'000 cahiers des charges, couvrant plus de 1'800 fonctions de l'Etat de Genève ;
- L'audition de plus de 200 titulaires de fonctions couvrant une large diversité de métiers au sein de l'Etat et des entités concernées ;
- La finalisation du système d'évaluation G'Evolue ;
- Des travaux sur la structure du nouveau catalogue de fonctions ;
- Des travaux sur la future grille de rémunération

14 janvier 2026

Validation par le Conseil d'Etat du système d'évaluation de fonctions G'Evolue

Été 2026

Dépôt d'un projet de loi au Grand Conseil

2026 et 2027

Travaux parlementaires et vote de la loi

1^{er} janvier 2028

Entrée en vigueur du système G'Evolue



En savoir +



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

Les avantages du nouveau système G'Evolue

G'Evolue est le nouveau système d'évaluation de fonctions de l'Etat de Genève. Le **1^{er} janvier 2028** marquera un tournant : l'actuel système d'évaluation de fonctions SEF sera remplacé par un dispositif **clair**, plus **juste** et qui répond de manière plus **précise** aux **réalités du travail d'aujourd'hui**.

Un système qui permettra de mieux prendre en compte :

- L'évolution des métiers,
- La diversité des parcours professionnels et de l'expérience antérieure nécessaire à la fonction,
- La réalité des compétences sociales et des contraintes physiques requises,
- Les exigences psychosociales actuelles associées aux conditions de travail,
- Les avancées des exigences en matière d'égalité.



En savoir +

G'Evolue, un système lisible et équitable

Un système lisible

Chaque critère est spécifique. Les aspects évalués sont indépendants les uns des autres, ce qui améliore la transparence et la compréhension.

Un système équitable

Les critères sont applicables à toutes les fonctions sans introduire de biais, notamment en matière d'équité de genre.